



52^{ème} Championnat de France de Montgolfières
British National Hot Air Balloon Championship
Marmande – du 10 au 16 août 2026



Subject : Answer to protest of competitor N° 33 Marcus GREEN on Task 3

The jury has examined the protest of competitor N°33 received on 14th august 2026 at 6.05am.
We fully understand the interpretation of the translation on the task data sheet of task 3 by the competitor N°33.

Our decision is based on incompleted translation in english of the detailed datas of task 3 (versus french version), and therefore leading to misinterpretation of english language.

Therefore the Jury requests the event director to give you a result for task N°3 and your deposit will be given back to you.

Sujet : réponse à la réclamation du concurrent N° 33 Marcus GREEN sur l'épreuve 3

Le jury a examiné la réclamation du concurrent N° 33 reçue le 14 août 2026 à 6h05 le matin.
Nous comprenons complètement l'interprétation de la traduction faite sur la feuille d'épreuve de l'épreuve N°3 par le concurrent N°33.

Notre décision est prise sur une traduction incomplète en anglais des données détaillées de l'épreuve N°3 (vis-à-vis de la version française), et a donc conduit à une mauvaise interprétation en langue anglaise.

Ainsi, le jury demande au directeur des vols de vous donner un résultat pour l'épreuve N°3 et votre caution vous sera rendue.

14 août 2026

Benoit PELARD, Président du Jury, Jury President
52^{ème} Championnat de France de montgolfières
British National Hot Air Balloon Championship